<Lieu>, <date>

*Lettre recommandée avec AR ou remise en main propre (contre décharge datée et signée par salarié).*

Objet : Notification de la rupture du contrat de travail suite à l’adhésion au Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Madame, Monsieur,

Nous prenons acte de votre adhésion au contrat de sécurisation professionnelle qui vous a été proposé lors de l’entretien préalable du <<date>>.

Votre contrat de travail sera donc rompu d’un commun accord le <<date>> aux conditions fixées dans le document d’information remis.

Nous vous informons que, conformément à l’article L. 1233-45 du Code du travail, vous pourrez bénéficier d’une priorité de réembauchage durant un délai d’un an à compter de la date de rupture de votre contrat de travail. Pour ce faire, vous devrez nous faire part de votre désir d’user de cette priorité au cours de cette année. Cette priorité concerne les emplois compatibles avec votre qualification actuelle ou avec celle que vous viendriez à acquérir sous réserve que vous nous ayez informé de celle-ci.

Toute contestation ultérieure à cette rupture est prescrite dans un délai de douze mois à compter de votre adhésion au CSP.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.

<<signature>>